

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 JANVIER 2023**

L'An Deux Mil Vingt-trois, le onze du mois de Janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de MURON, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Angélique LEROUGE, Maire

Étaient Présents : Mme LEROUGE Angélique, Mme VILLEMONT Ana Christina, Mme MANGEANT Rachel, M. DUPRAT Henri, M. DUNCAN Patrick, M SALOMON Xavier, Mme FERRAND Gaëlle, M. BOISSEAU Frédéric, Mme TSIRTIKOLOU Ludivine, Mme AUDEBERT VILLEROY Marine, Mme BARBEAU Marlyse, M. BOSDEVEIX David, M. FAYARD Jean-Claude.

Absent(s) Excusé(s) : Mme BAUBRY Françoise a donné procuration à Mme FERRAND Gaëlle
M RICHARD Olivier a donné procuration à M. DUNCAN Patrick

Absent(s) : /

Secrétaire de Séance : M. BOSDEVEIX David

Date de convocation : 04 janvier 2023

Ordre du Jour : Convention de partenariat relative à la répartition des fonds dans le cadre du programme Sequoia pour la rénovation énergétique des bâtiments publics, transfert de compétence domaine routier, Adhésion à l'application « IntraMuros », Nomination rues du futur lotissement « Grand Fief », questions diverses.

Ouverture séance : 19h00

Remarques compte-rendu du conseil municipal du 15 novembre dernier : Mme BARBEAU demande des explications sur le tableau des effectifs du personnel.

Arrivée de M BOISSEAU à 19h05

Arrivée de Mme TSIRTIKOLOU à 19h12

Présentation de Mme TSIRTIKOLOU Ludivine, nouvelle conseillère suite à la démission de M BOUROUMEAU Christophe.

Mme le Maire demande l'accord à l'ensemble du conseil afin d'inclure à l'ordre du jour la décision modificative ci-dessous sur le budget de la maison médicale afin de payer comme convenu la subvention au Dr HALBERT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de la mettre à l'ordre du jour et valide cette décision modificative.

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
615228 Autres Bâtiments	- 20€		
65888 Autres	+ 20 €		
Total dépenses	0 €	Total recettes	0 €

1) CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA REPARTITION DES FONDS DANS LE CADRE DU PROGRAMME SEQUOIA POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS

M DUNCAN explique qu'il s'agit d'une continuité du projet initié l'an passé pour la rénovation énergétique. Deux audits débiteront en début d'année. Cela va nous permettre de diminuer de 30% les dépenses énergétiques sur 5 ans. Le projet devait se terminer en mars 2023 mais il a été reconduit pour 6 mois.

Considérant que le projet du groupement de la CARO, des communes Rochefort, Echillais, Soubise, Muron, Tonny-Charente a été sélectionné et se décline sous 4 axes :

- AXE 1 : Études énergétiques - Audits énergétiques répondant aux obligations de l'ADEME
- AXE 2 : Ressources humaines – Recrutement d'un économiste de flux depuis le 8 novembre 2021,

- AXE 3 : Outils de suivi et de consommation énergétique – Système GTB et/ou Logiciel de suivi des consommations énergétiques,
- AXE 4 : Maîtrise d'œuvre – Prise en charge d'une partie de la MOE,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de partenariat ci- annexée avec la CARO pour la mise en œuvre de la répartition des actions et la redistribution des fonds de la FNCCR dans le cadre du programme SEQUOIA pour la rénovation énergétique des bâtiments municipaux.

2) TRANSFERT DE COMPETENCE DOMAINE ROUTIER

Considérant que les emprises du domaine public routier des voies VC n°6, VC28, VC29, VC30, VC31 et VC32, initialement départementales (ex RD112, RD117 et RD911), ont déjà fait l'objet d'un arrêté de déclassement pour un classement en voirie communale, selon arrêté du Président du Conseil Général en date du 8 octobre 1996.

Considérant que lesdits arrêtés ont emporté transfert de gestion du domaine public routier, sans emporter transfert de propriété, ce depuis de nombreuses années.

Considérant que la commune assure l'entretien de cette voie, ainsi que la totalité des pouvoirs de police sur cette voie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **APPROUVER** le transfert de propriété des voies VC n°6, VC28, VC29, VC30, VC31 et VC32 affectée à la voirie communale, sans changement de domanialité ni d'affectation, soit VC6 pour 217 ml, VC28 pour 96 ml, VC29 pour 89 ml et 1660 ml, VC30 pour 326 ml et 150 ml, VC31 pour 150 ml, VC32 pour 1746 ml.
- **AUTORISER** Madame le maire à signer tous documents liés à ce transfert de propriété.

3) ADHESION A L'APPLICATION « INTRAMUROS »

Mme le Maire explique l'application. M BOSDEVEIX est sceptique sur le fonctionnement et M FAYARD déplore le fait que les personnes peuvent mettre n'importe quelle information. Il précise que Facebook et le site internet ne coûte rien à la Commune. Mme MANGEANT est d'accord avec lui et mentionne que le coût de cette application s'élèverait à plus de 500€ par an. M DUPRAT, au contraire, pense que cette application n'a rien de tapageur comparé à Facebook.

L'application mobile IntraMuros est un outil de GRC (Gestion Relation Citoyen) simple et complet qui permet d'informer, d'alerter et de faire participer les muronnais à la vie locale. 4500 communes y adhèrent.

Les administrés reçoivent directement les alertes sur leur smartphone. Ils accèdent au journal de la commune, et aux différents événements.

Ils utilisent les fonctionnalités suivantes :

- **Événements** : les administrés accèdent en priorité aux événements de leur commune et de l'intercommunalité
- **Alertes** : les citoyens reçoivent sur leur smartphone les alertes des communes et des contributeurs qu'ils suivent, sous forme de notifications.
- **Point d'intérêt** : les habitants et les touristes peuvent découvrir tout ce qu'il y a à voir et à visiter dans la commune et sa région

- **Annuaire** : un grand nombre d'informations sont disponibles (numéros de téléphone, adresses mail, horaires ...)
- **Signaler** : le citoyen se géolocalise, prend une photo, choisit la catégorie et renseigne son adresse mail. La collectivité compétente reçoit tout de suite le signalement.
- **Sondages** : le citoyen peut répondre aux sondages de sa commune et de son intercommunalité. Il a ensuite accès aux résultats.
- **Etablissements scolaires** : les parents d'élèves s'abonnent aux écoles. Ils consultent les menus de la cantine et reçoivent les alertes.
- **Associations** : les habitants s'abonnent aux associations qui les intéressent. Ils consultent leurs informations et reçoivent leurs alertes
- **Commerces** : les clients des différents commerces du territoire les retrouvent sur leur smartphone. Ils ont accès à leurs informations et les contactent facilement.
- **Actualités** : le journal se compose des actualités et alertes du territoire. Les associations, écoles et commerces peuvent publier sous le contrôle des collectivités.

L'application s'inscrit dans le principe de la démocratie participative, contrôlée par les collectivités. Il est possible de personnaliser l'application avec la chartre graphique de Muron en incluant les services propres à la commune.

L'abonnement est de 35€ HT par mois pour les communes entre 1001 et 2000 habitants.

Intramuros est partenaire de l'association des maires de France. Ce partenariat est un moyen pour l'AMF de continuer d'être au plus proche des attentes des collectivités.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 4 voix « Contre » (Mme BARBEAU, M BOSDEVEIX, Mme MANGEANT et M BOISSEAU), 3 voix « Pour » (Mme LEROUGE, M DUPRAT et Mme AUDEBERT-VILLEROY) et 9 « Absentions » :

- **NE PAS AUTORISER** Madame le Maire à adhérer à l'application IntraMuros
- **NE PAS SIGNER** les documents s'y reportant

4) NOMINATION RUE DU FUTUR LOTISSEMENT « GRAND FIEF »

Mme le Maire propose au conseil de nommer ces rues avec des noms d'oiseaux. Mme MANGEANT n'est pas d'accord de se prononcer de suite sans y avoir réfléchi en amont, Mme VILLEMONT approuve. Cette délibération est reportée au prochain conseil afin de se donner du temps pour décider d'un thème et de faire quelques propositions.

Questions diverses :

- **Stationnement Chemin de la Chagnasse** : Mme le Maire demande si le conseil souhaite revenir sur l'interdiction de stationner suite au conseil municipal du 15 novembre dernier car un courrier d'usagers de ce chemin souhaitant la levée de cette interdiction a été reçu en mairie. M SALOMON dit que le problème de stationnement est récurrent au vu de l'étroitesse de la rue, (le cas s'est produit encore ce jour) et cela pourrait poser de sérieux problèmes lors par exemple d'une intervention de véhicules d'assistance et de secours. Pourtant, l'utilisateur, depuis cette interdiction, a retrouvé l'accès à sa servitude de passage lui permettant de garer de nouveau ces véhicules sur son terrain. M BOSDEVEIX pense que l'interdiction n'est pas judicieuse.
- **Contrats assurances** : Mme VILLEMONT a mis en concurrence deux compagnies d'assurance. A ce jour, le matériel roulant et l'assurance du personnel resteront chez Groupama et les bâtiments de la commune seront désormais chez Axa. Ces modifications de contrat permettent une économie de 5 600€.
- **PLU** : la prochaine réunion aura lieu le 20 janvier. Mme BARBEAU demande à intégrer la commission.

- **Divers** : le problème de chauffage à la salle polyvalente a été réglé. Mme BARBEAU demande de tailler les haies du jardin de l'école élémentaire. Mme MANGEANT dit que la commune est inscrite au rendez-vous électro pour cet été.
- **Réunion sur les mobilités à la CARO** : M DUNCAN a participé à une réunion sur les mobilités à la CARO, nous serions concernés uniquement par les problèmes de transport en commun. Pour améliorer la fréquence des passages des transports en commun, il faudrait que les administrés profitent du transport à la demande de R'bus afin de faire pression.
- **Stade de foot** : problème d'éclairage et il faut scarifier le terrain et mettre du sable pour l'aérer. Pour cela, il faudra interdire l'utilisation du terrain le temps des travaux.
- **Poste d'Adjoint Technique** : nous avons reçu 7-8 CV intéressants suite à l'ouverture de Poste dont celui de l'agent en poste pour le moment. Les CV sont consultables en mairie et les candidats vont être reçus. Mme VILLEMONT demande le profil recherché car le conseil demande à ce qu'un chef d'équipe soit recruté. Les agents titulaires ont rapporté que l'agent en remplacement est de plus en plus autonome.
- **Lotissement « Le Grand Fief »** : M BOISSEAU se questionne à propos de l'évacuation des eaux qui a posé problème suite à une semaine de pluie.
- **Démission M BOUROUMEAU** : M BOISSEAU est surpris et souhaite connaître les faits ayant provoqué son départ. M DUNCAN souligne l'implication de M BOUROUMEAU lors des travaux d'isolation de l'école. Mme BARBEAU est étonnée du nombre de départ. Mme MANGEANT confirme qu'il y a un réel malaise au sein de l'équipe.

Départ de M DUPRAT à 21h20

- Clôture de la séance à 21h30.